Image not found or type unknown

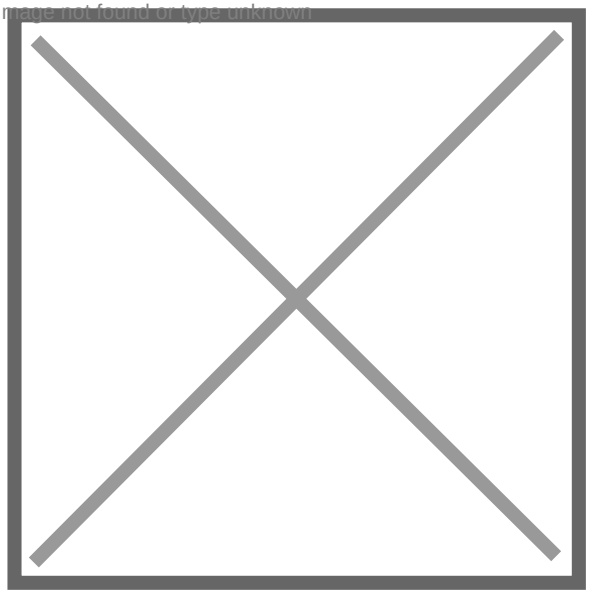

Caution gerant entreprise

Par **rob13**, le **19/06/2018** à **07:13**

Bonjour,

Un ami, dont sa société est en liquidation, est caution pour un montant de 50.000 € auprès d un organisme financier. Il est assigne par celle-ci mais, à ce jour, il n'a pas les moyens de régler sa dette, il n'a aucun bien et gagne, en tant qu'employé, 1.400 € par mois et verse 300 € de pension alimentaire.

Que risque-t'il s'il ne peut pas payer ?
Il est inquiet, forcement, et a le dos au mur.

Merci.

Par **jos38**, le **19/06/2018** à **09:31**

bonjour. d'abord, est-ce qu'il a été informé chaque année qu'il était caution pour "telle somme"? il doit prendre un avocat qui essaiera de négocier un échéancier

Par **rob13**, le **19/06/2018** à **11:37**

ça, je ne sais pas trop, ce sont de recommandés ? avocat faudra bien mais avec 1.400 € par mois, 300 € de pension et une caution de 50.000 €, l'échéancier est du viager...
Il est désemparé, il a déjà tout perdu, non pas par mauvaise gestion mais la gérance lui a été

enlevée alors que le bailleur lui promettait la pèrénité d'emprunt...
et il s'est fait prêter 2.500 € pour payer l'avocat.

Par **rob13**, le **19/06/2018** à **14:14**

et il s est fait preter 2500e pour payer l avocat

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés